

Nombre de membres**Séance du mercredi 12 avril 2017****en exercice:** 10

L'an deux mille dix-sept et le douze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 06 avril 2017, s'est réuni sous la présidence de Ludovic LECOUSTRE.

Présents : 8**Votants:** 9**Sont présents:** Dominique LEGRESY, Gisèle BOUZOU, Sylvie CHIMINELLO, Marie-Claire DELMAS, Benjamin FRANCOUAL, Ludovic LECOUSTRE, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE**Représentés:****Excuses:** Bernard CAISSO, Marielle COLOMB**Absents:****Secrétaire de séance:** Sylvie CHIMINELLO**Objet : Compte de gestion commune de Corn 2016 - 2017-006bis**

Après d'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titre définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet Compte de gestion CCAS 2016- 2017_006ter

Après d'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titre définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité** approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet: Vote du compte administratif complet - corn - 2017_007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LUDOVIC LECOUSTRE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'adjoint au maire, après s'être fait présenter le budget primitif, de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		73 884.92	21 349.56		21 349.56	73 884.92
Opérations de l'exercice	118 163.52	135 520.27	25 434.17	117 363.70	143 597.69	252 883.97
TOTAUX	118 163.52	209 405.19	46 783.73	117 363.70	164 947.25	326 768.89
Résultat de clôture		91 241.67		70 579.97		161 821.64
Restes à réaliser						
Besoin/excédent de financement Total						161 821.64
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0	au compte 1068 (recette d'investissement)
91 241.67	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré à l'**unanimité** à CORN, les jours, mois et an que dessus.

Objet: **Vote du compte administratif complet - ccas_corn - 2017_008**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LECOUSTRE Ludovic délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'adjoint au maire, après s'être fait présenter le budget primitif, de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		358.40				358.40
Opérations de l'exercice	825.61				825.61	
TOTAUX	825.61	358.40			825.61	358.40
Résultat de clôture	467.21				467.21	
Restes à réaliser						
Besoin/excédent de financement Total						467.21
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0	au compte 1068 (recette d'investissement)
0	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré à l'**unanimité** à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: **Affectation du résultat de fonctionnement - ass_corn - 2017_009**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 59 720.54

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	56 213.15
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	3 507.39
Résultat cumulé au 31/12/2016	59 720.54
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	59 720.54
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	59 720.54
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à l'**unanimité** à CORN, les jours, mois et an que dessus.

Objet: **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017_013**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de la commune pour l'année 2017 par le Maire, vote

- En section de fonctionnement les dépenses pour un montant de 213267.67€ équilibrées en recettes
- En section d'investissement les dépenses pour un montant de 178391.68€ équilibrées en recettes

Ce budget est adopté à l'**unanimité** par le conseil municipal.

Objet: **BUDGET PRIMITIF CCAS - 2017_014**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du ccas pour l'année 2017 par le Maire, vote

- En section de fonctionnement les dépenses pour un montant de 1000€ équilibrées en recettes

Ce budget est adopté à l'**unanimité** par le conseil municipal

Objet: **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT- 2017_015**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de la commune pour l'année 2017 par le Maire, vote

- En section de fonctionnement les dépenses pour un montant de 84382.70€ équilibrées en recettes
- En section d'investissement les dépenses pour un montant de 17993.41€ équilibrées en recettes

Ce budget est adopté à l'**unanimité** par le conseil municipal.

Objet: **VOTE DES TAXES -2017_016**

Mr le Maire expose la nécessité d'une augmentation des taxes, dans le cadre de l'effort fiscal demandé par nos partenaires financeurs. Le conseil municipal décide à l'**unanimité** d'appliquer une augmentation de 0.05% pour les taxes locales soit :

TAXE HABITATION.....	9.18%
TAXE FONCIERE (BATI)	13.61%
TAXE FONCIERE (NON BATI).....	161.41%

Objet: **Demande de REISSA concernant la salle des fêtes :**

Mr le Maire informe que l'association REISSA porteuse du Centre social et culturel sur notre territoire souhaite organiser sa fête annuelle sur notre territoire le Dimanche 11 Juin. L'association sollicite le conseil pour bénéficier d'un tarif préférentiel. Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de louer la salle des fêtes à l'association susnommée pour 130 euros (cent trente euros).

Objet **Tarifification location salle des fêtes :**

Mr le Maire expose que la commission salle des fêtes après s'être réunie propose une nouvelle grille tarifaire :

- Pour le Week End (du jeudi soir au lundi midi) :

Habitants de CORN : 130 euros
Loueur extérieur : 250 euros

- Pour la journée : 100 euros
- Pour la demi journée : 60 euros

Une caution ménage va être demandée elle fixée à 80 euros
La caution pour les risques est toujours de 500 euros.

Un nouveau règlement va être édité ainsi qu'un nouveau contrat de location.

Le conseil, après en avoir échangé, valide à l'**unanimité** cette proposition.

Question diverses

Animation astronomique :

Mr le Maire expose que Mr Guy Thorat a demandé de pouvoir à nouveau organiser son animation autour de l'astronomie via un dôme qu'il installe dans la salle des fêtes durant les lundi après midi de l'été. Le conseil décide à l'**unanimité** de donner une suite favorable à sa demande de fixer le tarif de la location de la salle pour l'ensemble des prestations à 400 euros (quatre cents euros).

Mr le Maire informe le conseil que le rapport de l'huissier de justice concernant la station d'épuration est arrivé. Mr le Maire va le transmettre au sous préfet afin de déclencher une réunion avec les entreprises.

Mr Francoual fait compte rendu de la dernière réunion du SIVU du marché couvert d'Assier. Il indique que le nombre d'animaux est en baisse et que malgré l'utilité et la volonté de sauver cet outil, il est en danger.

Mr le Maire fait lecture d'un courrier du Conseil Départemental indiquant que la compétence transport scolaire a été transférée à la région et qu'une des conséquences de ce transfert est la fin de l'emploi des accompagnateurs pour les enfants de maternelle.

Mr le maire informe le conseil que dans l'attente de candidat au poste d'employé communal, qu'il sollicitera les services de l'association REGAIN.

Mr le Maire informe le conseil que la commune a été retenue dans le cadre de l'animation Cinétoile est que le film qui sera projeté sera « Le potager de mon grand père .

Fin de la séance 23h16

